

PUBLICATION DU RAPPORT DES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE 1 082 CONSULTATIONS CITOYENNES ORGANISÉES EN FRANCE

Ce mardi 4 décembre 2018, la Commission nationale du débat public (CNDP) a remis à Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes, le rapport concernant les Consultations citoyennes sur l'Europe qui ont été organisées en France entre avril et octobre 2018. Plus de mille consultations ont été organisées, il a donc fallu mettre en place une méthode innovante afin d'analyser et de synthétiser leurs résultats.

L'accompagnement de la CNDP, l'autorité garante du droit à l'information et à la participation

Le 17 mai 2018, Nathalie Loiseau a saisi la CNDP afin d'accompagner le Secrétariat général des Consultations citoyennes sur l'Europe (SGCCE). Cette saisine est intervenue un mois après le début des consultations. La CNDP n'a donc pas participé au choix de la méthode de participation du public. Chargée principalement d'exploiter, d'analyser et de rédiger la synthèse des résultats issus des 759 contributions qui ont été effectivement transmises par le SGCCE, la CNDP va également analyser les résultats des 1 082 consultations organisées en France afin de les intégrer dans ses outils numériques d'exploitation et les rendre ainsi publiques avant la fin de ce mois.

Une méthode particulièrement innovante mise en place par le comité d'experts

Afin de garantir l'objectivité et l'exhaustivité du rapport final de restitution de ces consultations, un comité d'experts, accompagné par une équipe de trois stagiaires, a été constitué. Il était composé de :

- Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP ;
- Floran Augagneur, vice-président de la CNDP ;
- Marianne Duruy, experte des questions d'argumentation, professeur à l'Université Paris V ;
- Antonin Cohen, expert des questions européennes, professeur à l'Université Paris X ;
- Isabelle Jarry, garante de la CNDP ;
- Benoît Legrand, garant de la CNDP.

Afin d'exploiter une masse d'information colossale et hétérogène, le comité d'experts a employé une méthode particulièrement innovante : les **arbres argumentatifs**. Cette méthode permet de visualiser les principales thématiques évoquées mais aussi d'identifier les enjeux, les constats, les solutions et les arguments favorables ou défavorables en lien avec chacune d'entre elles.

1 082 consultations citoyennes : quels résultats ?

Les travaux menés par le comité d'experts ont permis d'identifier **14 arbres argumentatifs**. Cela équivaut à **14 thèmes majeurs** qui ressortent des consultations citoyennes organisées en France : **l'environnement, la citoyenneté, les institutions, la communication, l'avenir de l'Europe, l'Europe et le monde, les migrations, le numérique, l'éducation, l'agriculture, la défense et la sécurité, l'économie, le social et la santé.**

Pour chaque thématique, les positionnements des différents acteurs ont été identifiés. Par ailleurs, le comité d'experts a particulièrement veillé à **mettre en exergue les propositions concrètes qui ont été formulées par les personnes qui ont participé aux consultations**. L'intérêt de cette démarche participative est d'avoir permis de construire de très nombreuses propositions pour chaque thématique.

Ces résultats permettent de constater que le débat n'a pas porté sur l'élargissement géographique ou thématique de l'Europe, sujet absent des propositions. Les participants aux consultations ont privilégié l'approfondissement du projet européen. De même, que les critiques sur l'euro ou la controverse liée à la politique migratoire ont été rares. À l'inverse, les débats furent vifs entre les partisans d'un renforcement du pouvoir européen et ceux qui réclament plus de subsidiarité.

Pour les participants à ces consultations, **le défi environnemental apparaît comme étant le nouveau rêve européen**, comme s'il se substituait à l'idéal de paix fondateur de l'Union européenne. En cela, l'Europe apparaît très souvent comme l'échelle des solutions à de nombreux enjeux et non comme un problème. Ce même constat s'applique aux enjeux d'éducation, de citoyenneté, de numérique mais aussi de défense. À ce titre, une grande méfiance s'est exprimée face aux puissances voisines, notamment la Russie.

Télécharger le rapport : <https://www.quelleestvotreeurope.fr/fileadmin/TLEv3/Consultations-citoyennes/CONSULTATIONS-CITOYENNES-SUR-L-EUROPE-rapport-complet.pdf>

Télécharger le résumé : <https://www.quelleestvotreeurope.fr/fileadmin/TLEv3/Consultations-citoyennes/CONSULTATIONS-CITOYENNES-SUR-L-EUROPE-resume.pdf>

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées. La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.